

Danièle L : La commune est vraiment l'échelle humaine de la gestion d'un territoire et Jacques Olivier qui est maire du Thor et conseiller régional PACA, président de la commission agriculture, forêt, mer, pêche et littoral, va vous présenter comment prendre en compte la biodiversité dans un projet communal donc à une échelle d'intervention humaine.

-Jacques OLIVIER :

En préparant cette intervention je suis tombé sur un discours que j'avais fait à la chambre d'agriculture lors de la cession d'automne du 16 décembre 1996, ce n'est pas hier. Et m'adressant à Mr le Président je lui disais : « je crois qu'il est temps d'arrêter de jouer aux apprentis sorciers tant au niveau sanitaire qu'au niveau des organismes génétiquement modifiés. Les plantes génétiquement modifiées comportent des risques incalculables pour l'environnement et la santé humaine. Les produits alimentaires issus du génie génétique sont inutiles et écologiquement dangereux. Si nous ne refusons pas le soja génétiquement manipulé qui sera bientôt exporté vers l'Europe, ce seront alors des dizaines de plantes génétiquement modifiées qui composeront notre alimentation quotidienne. Comme l'a montré le scandale de la maladie de « la vache folle », les problèmes de santé publique liés à leurs consommations pourraient n'apparaître que dans plusieurs années. » Alors comme vous le voyez mon combat pour la biodiversité et notamment pour la biodiversité cultivée est ancien. Et depuis la situation ne s'est pas améliorée.

Mon père était agriculteur ainsi que mon grand père et mon arrière grand père à Avignon, sur des terres dont ils étaient fermiers.. Quand la ville d'Avignon s'est agrandie, mon père est parti au Thor en 1959. A Avignon, mon père et mon grand-père faisaient de l'arboriculture, mais surtout du maraîchage dans ce qu'on appelle aujourd'hui la « ceinture verte ». Jusqu'à 1950, ils fumaient les sols avec du fumier et du tourteau d'arachide, point. Cela reprend ce qui a été dit juste avant. Ils plantaient et puis ils attendaient pour récolter ; ils ne faisaient rien d'autre qu'ébourgeonner et attacher les plans au fur et à mesure qu'ils poussaient. Ils ne faisaient surtout aucun traitement. Et cela sur 24 000 pieds de tomates, plus les aubergines, les poivrons, les piments, la ratatouille quoi. Les variétés de tomates c'était des kakis, des Saint Pierre, des marmandes. Je ne sais pas si vous avez encore entendu parler des kakis, mais à l'époque c'était la production principale par ici. Puis en 1950, il y a eu une attaque de pucerons qui a envahie toute la plantation. Les feuilles se sont recroquevillées et il a fallu tout arracher ; cela a été une énorme perte. L'invasion s'est poursuivie pendant les années. Il a fallu 3 ans pour qu'elle atteigne la Durance. C'était très intéressant, sur cette « ceinture verte » d'Avignon. Dès 1951, il a fallu traiter les récoltes. Puis en 1960, la PAC est arrivée, les techniciens agricoles aussi, les traitements se sont amplifiés et quand on était au Thor après, sur les pommiers nous faisons parfois plus de 50 traitements par an : c'était l'ordinaire! C'est pour ça que quand on parle d'écophyto, il y a du travail. En tout cas mon père me disait qu'une fois qu'il s'était mis à traiter, il n'avait jamais pu retrouver les rendements d'avant 1950, époque où les plans de tomate étaient aussi grands que lui : les rendements étaient énormes, sans aucun traitement et ils n'appelaient pas ça l'agriculture biologique, pour eux c'était cultiver tout simplement ; ils étaient cultivateurs. C'était donc en

1960. A partir de cette date l'agriculture est devenue une agriculture chimique ; on a continué de l'appeler agriculture et l'agriculture d'avant 1960 est devenu l'agriculture biologique ; mais les agriculteurs, eux, sont devenus des exploitants agricoles. Comme quoi la sémantique!

Mon combat aujourd'hui consiste à revenir à cette agriculture de proximité, à cette agriculture vivante, respectueuse de l'eau et des sols, à cette agriculture pourvoyeuse d'emplois, parce qu'à l'époque il y avait quand même 10 personnes qui travaillaient pour ramasser les tomates, les poivrons, les aubergines etc. Bien sûr, cette agriculture, il faut la retrouver, mais avec les moyens d'aujourd'hui, notamment dans la recherche-expérimentation, mais un peu plus appliquée à une agriculture biologique. Alors ça paraît simple et pourtant il suffit de voir ce qui s'est passé lors de la conférence sur biodiversité de Nagoya où il y a eu un accord, à minima, mais c'est déjà une grande avancée et on voit que ce n'est pas gagné.

Le combat n'est pas terminé. Mais par contre on sait que l'agriculture fait le paysage. Mais l'agriculture, c'est le paysan qui la fait. Par le type de spéculation et le type d'agriculture qu'il choisira, l'agriculteur fera le type de paysage. Et la façon dont il sera aidé ou pas et sur quel critère il le sera, entraînera un type de spéculation ou un autre, et changera entièrement le paysage. Et donc les aides accordées par l'union européenne ont des conséquences directes sur la biodiversité et sur le paysage. Le combat est donc global, mais il commence au plan local.

J'ai été élu en 2004 conseiller régional et président de la commission agriculture, forêt, mer. Cette année là, le 25 juin, nous avons pris la décision avec Nicette Aubert qui était vice présidente à l'époque, de déclarer la région sans OGM. Alors qu'est-ce que ça veut dire ? Le Président de Région n'ayant pas les pouvoirs de police, cette décision se traduit concrètement par un choix de subventions uniquement accordées à des projets sans OGM et par un appui aux communes souhaitant se déclarer sans OGM. Par ailleurs, depuis trois ans, la Région finance la certification bio à tous les agriculteurs en agriculture biologique, certifié AB, avec un plafond de 1000 euros. Sachant que la moyenne sur la Région PACA est d'environ 450 euros par an. Ce qui fait que 99% des agriculteurs bio qui ont leur certification sont concernés par cette prise en charge par la Région. Malheureusement, il y en a encore 25% qui ne la demandent pas, alors qu'ils y ont droit.

J'ai ensuite été élu maire du Thor en 2008 et j'ai souhaité relancer le débat sur les OGM au moment où la France retranscrivait la directive européenne. Elle aurait dû le faire depuis longtemps et elle l'a fait en 2008. A ce moment là le débat portait sur « produire avec ou sans OGM ». Au Thor nous avons décidé « sans ». J'ai donc fait voter par mon conseil municipal une délibération déclarant le Thor « hors OGM », la délibération a pour titre : « pour la protection de la santé publique et de l'environnement ». *« est-ce une citation????? »* Elle se situe dans le cadre d'une politique globale de respect des générations futures, de la vie, de la biodiversité, d'une agriculture de qualité, de proximité, de respect des signes de qualité et d'une agriculture économiquement viable pour les agriculteurs qui doivent se réapproprier le fruit de leur travail. Puisqu'aujourd'hui la plus-value revient plus aux multinationales et aux centrales d'achat, notamment aux grandes et moyennes surfaces. C'est donc une décision

conforme aux principes de précaution. En réponse aux problèmes de santé, de dissémination et de main mise sur l'alimentation par les multinationales. Nous souhaitons pouvoir produire sans OGM dans notre commune afin d'y développer une agriculture de qualité. Avec tous les labels de qualité : l'IGP, AOC, AB. Nous défendons les agriculteurs contre les multinationales dont le but est de mettre la main sur l'agriculture et l'alimentation à travers les semences. Nous anticipons également la dépression des matières premières et la nécessaire diminution des gaz à effet de serre. Et nous voulons assurer notre sécurité et notre souveraineté alimentaire par le fait de relocaliser.

Je voudrais aussi rappeler, ce qui est une évidence pour moi, que la coexistence entre les OGM et les cultures conventionnelles est strictement impossible. Où il y a des OGM, à terme, il n'y a plus d'autre agriculture qu'OGM et ceci, non seulement pour l'agriculture biologique, mais aussi pour l'agriculture conventionnelle. Nous sommes d'ailleurs une région qui n'a pas signé la charte de Florence intitulée « Charte des régions et des autorités locales d'Europe sur la coexistence entre les OGM et les cultures traditionnelles et biologiques ». Tout un programme! Là aussi il y aurait une large discussion à avoir. Pour le moment nous ne l'avons pas signée.

Avant de prendre la délibération, je suis allé avec mon élu délégué à l'agriculture rencontrer le GEVES (Groupe d'Etude et de Contrôle des Variétés et des Semences) afin de vérifier qu'ils ne cultivaient pas d'OGM, ce qui était le cas ; le GEVES c'est tout de même 52 hectares sur le Thor.

Le 20 mai 2008, le conseil municipal a voté une délibération déclarant l'opposition de la commune à toute culture de plantations génétiquement modifiées sur le territoire de la commune. La délibération avait été écrite en collaboration avec la ville de Millau, qui a pris la même délibération. Que dit cette délibération ? elle dit : « l'actualité démontre que l'autorité publique ne doit pas attendre de disposer de preuve certaine et absolue qu'un dommage risque d'être causé à la santé publique ou à l'environnement par une activité humaine, pour l'interdire ou restreindre son exercice.. Les affaires de « la vache folle », de l'amiante et du sang contaminé par le virus HIV et l'hépatite C l'ont démontré. Les dernières connaissances scientifiques font état des risques que les organismes génétiquement modifiés font courir à la santé et à l'environnement. Il est indéniable que les circonstances locales exigent la nécessité de préserver l'agriculture traditionnelle et biologique sur les territoires de la commune. Donc vue la Constitution... il est proposé au conseil municipal d'inviter l'Etat à prendre en compte l'intérêt de la santé publique et de la protection de l'environnement, quand il autorise la culture de plein champs de plantes génétiquement modifiées, de déclarer être opposé à toute culture de plantes génétiquement modifiées sur le territoire de la commune; d'émettre le souhait que le maire mette en œuvre ces prérogatives pour interdire de telles cultures sur le territoire de la commune. D'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer tous les documents découlant de ce dossier. »

Le 16 juin 2008, le préfet du Vaucluse m'a demandé le retrait de cette délibération. Le 3 juin 2008, quelques jours avant, nous avons pris un arrêté suite à la délibération du conseil

municipal que je viens de vous lire. Cet arrêté précisait que la culture d'OGM était interdite sur le territoire de la commune pendant l'année en cours et que la police municipale était chargée de faire appliquer cet arrêté. Le préfet de Vaucluse ne s'est attaqué qu'à la seule délibération, donc pas à l'arrêté, en déposant, le 15 septembre 2008, une requête au tribunal administratif de Nîmes pour en demander l'annulation. Nous avons donc réalisé un beau mémoire détaillé et argumenté pour défendre notre délibération. Celui-ci mettait en avant notamment l'importance de l'agriculture dans la commune, la présence de signes de qualité IGP, AOC, AB et les risques de dissémination liée à la présence du climat, plus un argument, que moi seul pouvait évoquer : j'ai été élu en tant que maire vert, sur un programme disant que je serais contre les OGM. Ça le préfet ne l'a pas retenu et le tribunal administratif non plus. Nous avons pris un avocat pour nous défendre et le 31 décembre 2008, le tribunal administratif a remis ses conclusions. Le jugement ayant eu lieu le 5 décembre, le tribunal a reconnu l'intérêt local de la question de la culture des OGM pour notre commune du fait de son impact éventuel sur la santé publique et l'environnement. Nous avons pris connaissance de ce jugement début 2009. Alors, en 2009, j'ai repris un arrêté qui a été attaqué par le Préfet et que le tribunal administratif a cassé en ce début d'année, alors qu'il n'était plus valable puisqu'il n'allait que jusqu'au 31 décembre 2009.

Le 1^{er} septembre 2010, (parce que je vous rappelle qu'on est toujours sous un moratoire), j'ai repris un nouvel arrêté. Mais je ne l'ai pris que sur 4 mois. Ce sont les astuces juridiques. Le préfet n'a pas pris la peine d'écrire à la commune pour lui demander de le retirer, il a directement saisi le tribunal administratif en demandant l'annulation de l'arrêté. Et le tribunal a inscrit ce dossier en urgence, la date de l'audience était fixée à hier, le 17 novembre. Mais sachant que la jurisprudence n'a toujours pas évolué et vus les résultats du procès des faucheurs, sur la question du droit donné à un élu local de prendre les mesures nécessaires pour limiter les risques liés à l'introduction de l'alimentation de substances dont l'innocuité n'est pas avérée, j'ai préféré reporter mon arrêté et attendre 2011. Parce qu'une fois qu'une affaire est jugée, on ne peut pas la reprendre dans les mêmes termes. Il faut retrouver des astuces. Donc là, il suffit d'enlever l'arrêté avant qu'il soit jugé et de le remettre l'année d'après, c'est ce que je suis entrain de faire. On se donne les trucs entre maires. A quel motif les arrêtés sont-ils cassés ? Au motif que seul le ministre détient le pouvoir de dissémination des OGM et c'est un pouvoir supérieur au pouvoir de police des maires qui pourtant peut user de ce pouvoir s'il y a péril imminent. Mais aujourd'hui la justice dit qu'il n'y a pas péril imminent.

Alors pour continuer et étendre notre action, nous travaillons avec le collectif « sans OGM », et aujourd'hui nous sommes dans une région hors OGM, un département hors OGM, le Vaucluse : plus de 40 communes du Vaucluse se sont déclarées hors OGM et je continue à encourager fortement les maires à suivre cet exemple. Nous avons créé avec Millau et pas mal d'autres villes une association nationale des collectivités sans OGM, qui est en train de se développer. L'objectif est bien sûr de continuer le débat sur les OGM pour arriver à un moratoire complet et de développer la recherche sur l'agriculture biologique, et sur de nouvelles pratiques culturales. Vous savez qu'aujourd'hui à Bruxelles sont présentées les

grandes lignes de la future PAC 2013-2020, il y a là des enjeux importants. Alors si nous avons dit que nous ne voulions pas d'OGM, nous avons aussi dit que nous voulions de la biodiversité cultivée. Et la même année, en décembre 2008, j'ai fait voter une délibération demandant l'application en France du TIRPA (c'est le Traité International sur les Ressources Phytogénétiques en agriculture et l'Alimentation). C'est un nom très compliqué pour dire que ça donne la possibilité aux paysans de semer récolter, échanger et vendre toutes sortes de semences et non pas seulement celles inscrites au catalogue. Ce qu'on demande c'est l'ouverture du catalogue.

En 2010, cette charte d'agriculture biologique de proximité s'applique aux agriculteurs biologiques qui sont et seront installés par la Communauté de Commune sur des terres agricoles. Ils devront respecter les termes de cette charte qui imposent le respect du label AB ou la conversion à cette méthode biologique et privilégient la vente locale des productions. En cas de non respect, la SAFER (Sociétés d'Aménagement foncier et d'établissement rural), signataire du document, pourra récupérer les terres agricoles au profit de la Communauté de Commune. Notre Communauté de Commune a aussi lancé une réflexion sur l'approvisionnement de la restauration collective pour développer le marché local en bio. Il est mené également une réflexion concernant un partenariat éventuel avec l'association « terre de lien ». Parallèlement un partenariat avec l'Etablissement Public Foncier Provence Alpes Côte d'Azur est en cours d'étude pour tenter de résoudre le problème du logement agricole et en général du bâti agricole, problème très difficile à résoudre. J'ajoute que tous les rivages de la Sorgue sont classés Natura 2000, ce qui nous astreint aussi à un allègement de l'usage des pesticides.

Pour terminer, je voudrais dire que je soutiens l'idée que la ferme est globale, la ferme est sur le territoire. Il y a un siècle chaque ferme possédait un niveau d'autonomie relativement important et une réelle diversité des cultures avec une cohabitation des productions végétales, alimentaires et fourragères animales. Aujourd'hui nul ne peut prétendre tout savoir faire, tout pouvoir faire et tout savoir tout simplement. Donc nous souhaiterions reprendre cette idée au niveau du territoire de la Communauté de Commune : il faudrait donc que le territoire possède des fermes orientées vers un équilibre entre culture maraîchère, arboricole, céréalière, énergétique, élevage à viande ou laitier et mettre ces fermes en synergie avec l'aide d'un technicien animateur.

Ce combat passe également par des interventions au niveau de Bruxelles pour que la PAC 2013-2020 tienne compte de ces paramètres et qu'elle puisse les financer afin que nos enfants puissent un jour cultiver des tomates inscrites ou pas au catalogue en prenant seulement soin de leur sol, sans intrant de synthèse sur un territoire qui sera alors vivable.

Merci

Débat

-Danièle LARCENA : Vous nous avez expliqué sur la commune du Thor et la Communauté

de Communes des pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse, une grande variété de mesures, toute une politique très complexe sur un territoire principalement agricole.

-(Nerte) Naturellement c'est une politique passionnante et globalisante sur la prise en compte du territoire, des paysages, de l'agriculture et même de l'économie foncière. Je voulais savoir comment réagissent à la fois les agriculteurs en place et les habitants ? Et de quelles manières vous les sensibilisez à ce type de démarche ?

JO-Dans ma commune, comme dans beaucoup de communes, j'ai une commission agriculture qui fonctionne et on en parle avec les agriculteurs de la commune qui réagissent très bien. J'ai à peu près, encore, 70 exploitations principales sur le Thor, dont presque une dizaine en agriculture biologique. C'est sûr que tout ça aide, et les agriculteurs sont de plus en plus intéressés. Sur l'ensemble de la Communauté de Communes, il y a aussi une commission et le projet a été monté avec cette commission. Ce week-end il y a aura la troisième fête de la biodiversité et des semences au Thor, et je vous y invite tous. Vous verrez l'engouement qu'il y a ! à la suite de tous ces événements, il s'est créée une association : les 3 P « défense et promotion des patrimoines paysans » qui fait un travail remarquable.

-Sébastien : Ce matin on a évoqué les deux premières étapes de l'effort des Etats pour lutter contre l'érosion de la biodiversité. La première étape c'était le réseau des sites protégés, les parcs et les réserves. La seconde étape c'est celle qui est en cours, les trames, les liens, les corridors. Et vous êtes déjà dans la troisième étape ; c'est-à-dire qu'on sait qu'en France, en tout cas, la première raison de l'érosion de la biodiversité c'est l'agriculture. Et donc en sortant de la logique du corridor écologique qui relie des milieux protégés, vous intervenez au cœur du problème, c'est-à-dire sur l'ensemble: tous les centimètres carrés du territoire de la planète. Avec l'exposé précédent sur le sol qui montre que le plus grand réservoir de la biodiversité, la plus grande masse du vivant c'est le sol, vous êtes tous les deux, me semble-t-il, au cœur de la question. Alors bien sûr on va passer par l'étape de la trame verte et bleue, comme on est passé, après l'échec de l'environnement dans les années fin 80, à la politique du développement durable dans laquelle on vit aujourd'hui. Il y aura une troisième étape par rapport aux politiques de développement durable, il y a en a une sur la biodiversité. Je pense que vous êtes déjà dans la troisième étape.

JO-il n'y a pas de réponse, je suis d'accord avec vous. On essaie de faire du développement durable c'est-à-dire de la globalité en touchant à l'ensemble du social ...

-Hubert Raymondaut, lycée agricole de Carpentras : On a vu pour tous les problèmes liés à l'aménagement, que l'Etat était très présent dans les projets. Concernant le développement agricole, l'Etat l'a depuis longtemps délégué aux chambres d'agriculture dont c'est le rôle. Et dans tout ce que j'ai entendu là, pour l'instant, je n'ai pas entendu parler de la profession agricole et du rôle des chambres d'agriculture. Qu'en est-il ? Parce que c'est quand même des acteurs importants.

-JO-Oui j'ai parlé des SAFER ,mais également tout le projet sur la Communauté de

Communes a été bâti avec les services de la Chambre d'agriculture. Il y a avait plusieurs acteurs... en 20 minutes, il faut faire court... mais on a travaillé avec un ensemble d'acteurs dont la chambre d'agriculture, la SAFER, les stations recherches expérimentations, les lycées agricoles. Je n'en n'ai pas parlé, mais il y a tout le travail que je fais avec les lycées agricoles ; et pour ce qui concerne mon territoire, avec le lycée de La Ricarde. Personne n'est oublié, maintenant chacun dans son rôle et cela demandera aussi d'autres débats, mais après on rentre dans les problèmes de politique également.???? *faut-il le mettre???*

-Denis Lacaille : j'aimerais savoir comment vous, dans votre commune, ou avec la Communauté de Communes et au-delà avec les 40 communes qui se sont prononcées contre les OGM, vous arrivez à lutter contre cette urbanisation, elle aussi génétiquement incompatible avec l'agriculture, contre l'urbanisation tache d'huile qui marque terriblement le Comtat Venaissin ?

-JO-Sur l'avancée de la ville ? Sur notre territoire, on est en pleine construction du SCOT, on est dans le PADD du SCOT avec les Communautés de Communes des Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse, de Coustellet et de Cavaillon, donc ces trois communautés de communes. Effectivement, une volonté de l'ensemble des élus de ce SCOT est de réduire l'urbanisation le plus possible et de reconstruire la ville sur la ville. Personnellement, j'ai la chance d'avoir un POS, je ne suis toujours pas au PLU et actuellement, je ne sais pas si je ferai un PLU prochainement. Mais je n'en n'ai pas tout à fait la nécessité parce que j'ai de quoi encore tenir pendant plusieurs années : j'ai une rocade et à l'intérieur de cette rocade, il y a de quoi faire jusqu'en 2025, au moins, même en essayant de freiner l'urbanisation, mais ici, on subit en grande partie?????. Au niveau de la région, il y a 5 ans on a fait des études : 5 millions d'habitants d'ici 2020. Cinq ans après on s'est aperçu qu'on y était déjà. Et on tourne à plus de 1.6% d'augmentation chaque année, c'est énorme. Moi, ça m'amène à 10 000 habitants en 2025, mais ça risquerait d'être plus. Donc la volonté c'est de grouper le plus possible l'habitat, j'ai fait une convention avec l'établissement public au Conseil Régional, en plus de celle de la communauté de communes, spécifique pour le Thor pour contenir l'urbanisation sur les limites actuelles. Donc je sais que d'ici 2025 je n'agrandirai pas les zones à urbaniser, à part sur des marges. Par contre, cela entraîne des discussions sur les outils qu'on a à notre disposition, comme la ZAP (Zone Agricole Protégée), dont on parle beaucoup. La ZAP protège fortement, mais une fois qu'on la faite, pour l'enlever c'est beaucoup plus difficile... c'est fait pour ça n'est-ce pas ? Moi je veux bien faire des ZAP, j'y suis favorable, mais ça demande un travail de réflexion de plusieurs années. Et même contrairement à ce qu'on pourrait penser, beaucoup d'agriculteurs y sont favorables sans voir l'ensemble des conséquences que ça peut avoir. Mais sur l'urbanisation, la volonté de tous les élus du SCOT c'est de maintenir le plus possible les limites actuelles. Et moi, sur ma commune, c'est de maintenir les limites actuelles de mon POS.

-Avez-vous pu faire une projection, puisque visiblement vous avez 10 agriculteurs sur les 70 qui sont en bio ? Est-ce qu'il y a des demandes de conversion d'une part ? Et est-ce que vous avez pu, si vous avez un service emploi, ce que je ne sais pas, faire une projection en termes

d'emploi ; ce que crée potentiellement le passage en bio sur la commune?

JO-C'est évident que quand on a des agriculteurs en bio, il y a plus d'emplois que quand ils sont en conventionnel. On ne passe plus les produits, on désherbe à la main, quand on désherbe. Globalement, il y a plus d'emplois. Pour le moment, sur ma commune, petit à petit, ces 10 dernières années, on est passé, de deux ou trois agriculteurs bio à 7 vraiment bio et d'autres en conversion. Le nombre d'emplois que ça fait en plus, je ne peux pas vraiment le dire. Pour la communauté de communes, sur les 4 agriculteurs qu'on a employés installés sur environ 7 hectares en moyenne, ils ont employé une ou deux personnes chacun. On n'a pas encore pu voir vraiment ce que ça donnait, mais il est évident que ça aura des conséquences. L'idée aussi ce n'est pas d'agrandir, mais d'installer : au lieu d'avoir un agriculteur sur 50 hectares, on aimerait mieux qu'il y en est 5 ou 6, ou plus même. Déjà là, au niveau de l'emploi il y a déjà les 4 qu'on a installés, ça fait déjà 4 emplois.

Donc c'est un travail de très longue haleine.